

formule mystérieuse, magique et miraculeuse, régler tous les problèmes de ceux qui vivent dans la province de Québec ou au Canada. D'ailleurs, il le reconnaît lui-même, puisqu'il dit qu'il préconise cela depuis 35 ans et qu'avant lui, d'autres avaient essayé de le préconiser dans d'autres provinces et dans d'autres pays et cela n'a jamais été mis en pratique.

Alors, c'est créer de faux espoirs et c'est semer des illusions chez les gens qui sont déjà dans la misère et qui ont bien plus besoin de pain et de mesures tangibles que de promesses «en l'air» et d'aptitudes ou de paroles démagogiques comme celles qu'affectionne le député de Témiscamingue. Il a voulu dire, monsieur l'Orateur, et je cite ses paroles, pour être bien certain de ne pas oublier cette littérature absolument recherchée qu'il affectionne. Il a d'ailleurs suivi des cours avec M<sup>me</sup> Gilberte Côté-Mercier et c'est là qu'il a appris à employer des mots suaves. M<sup>me</sup> Gilberte Côté-Mercier, elle, le traitait de puceeron, de traître, de vendu et d'une foule d'autres épithètes. Cela a été imprimé dans le journal *Vers Demain* et c'est probablement là qu'il a fait ses humanités. C'est pour cela qu'il affectionne ce genre de style.

**M. André Fortin (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur...

**M. Mongrain:** «Le député de Trois-Rivières», et je cite...

**M. Fortin:** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'aimerais faire remarquer à l'honorable député que s'il entend, par ses insinuations malveillantes, défendre le ministre des Postes (M. Kierans) au sujet de la loi sur les Postes, nous aimerions bien qu'il nous prouve ce qu'il a dit au début de son discours, savoir qu'il prouverait que certaines affirmations du mémoire soumis par l'Association des quotidiens du Québec sont fausses. Alors, je demande à l'honorable député de Trois-Rivières de nous prouver ses avancés plutôt que de se contenter...

• (4.20 p.m.)

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre! Je crois qu'il s'agit plutôt d'une question de d'un rappel au Règlement.

L'honorable député de Trois-Rivières.

**M. Mongrain:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de me laisser dicter mon discours par le député de Lotbinière (M. Fortin), qui devrait d'ailleurs être fier que je cite son chef. Naturellement, je le cite mot à mot, car c'est là-dessus que je veux faire certains commentaires. Le député de Témiscamingue disait, hier soir:

Monsieur l'Orateur, le député de Trois-Rivières (M. Mongrain), qui veillait aux intérêts de ses compatriotes de la Mauricie,...

Je le remercie du témoignage. Je veillais et je veille encore aux intérêts de mes compatriotes.

...qui m'accusait l'autre jour de ne pas être présent à la Chambre,...

**M. Henri Latulippe (Compton):** Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

Hier, monsieur l'Orateur, on a rappelé à l'ordre le député de Témiscamingue en lui indiquant qu'il enfreignait le Règlement. Il y a plusieurs minutes que le député de Trois-Rivières fait exactement la même chose et vous ne le rappelez pas à l'ordre. Monsieur l'Orateur, l'honorable député devrait être rappelé à l'ordre.

**M. l'Orateur suppléant (M. Béchard):** A l'ordre!

**M. Mongrain:** Je suis d'accord avec le député de Compton, lorsqu'il dit que le député de Témiscamingue infreignait le Règlement, hier soir. Je crois cependant que la justice la plus élémentaire me permet au moins de lui répondre, puisqu'il m'attaquait sans que je l'eusse attaqué.

Je serai bref, car il y a trop de choses sérieuses à dire. Ce ne sera pas bien long. Je continue donc:

...qui veillait aux intérêts de ses compatriotes de la Mauricie,...

C'est vrai!

...qui m'accusait l'autre jour de ne pas être présent à la Chambre,...

C'est encore vrai, il n'est pas encore là.

...s'aperçoit à ce moment-ci que je suis plus présent que lui à la Chambre, puisqu'il n'a pas le courage de se lever pour défendre *Le Nouvelliste* de Trois-Rivières.

Si je voulais me permettre d'employer un mot pas trop poli, je dirais que c'est une affirmation imbécile, mais je ne le dis pas, parce qu'on me dirait que cette expression est contraire aux usages parlementaires. J'ai rarement vu une chose aussi enfantine que celle-là.

Il est plus présent à la Chambre que moi, parce que c'est lui qui a la parole. Cependant, si j'avais demandé la parole avant lui, on m'aurait reconnu. Je me proposais de parler cet après-midi et on me permet maintenant de le faire. Il ne pouvait pas être plus présent que moi à la Chambre hier soir, car j'y étais également.

A mon avis, il ne m'appartient pas, dans cette enceinte, de défendre *Le Nouvelliste* ou *La Presse*, ni de maudire *Le Nouvelliste* ou *La Presse*, parce qu'ils ne m'accordent pas la publicité qui me revient. Monsieur l'Orateur, ce n'est pas cela mon rôle et je cite ce passage du discours de l'honorable député de Témiscamingue pour